

## LA QUERELLE PÈRE/ONCLE MATERNEL CHEZ LES MIGRANTS KONGOS EN FRANCE

Eugène Ntongo Bubote

La Pensée sauvage | « L'Autre »

2016/2 Volume 17 | pages 212 à 222

ISSN 1626-5378

ISBN 978289193140

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/revue-l-autre-2016-2-page-212.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Eugène Ntongo Bubote, « La querelle père/oncle maternel chez les migrants kongos en France », *L'Autre* 2016/2 (Volume 17), p. 212-222.  
DOI 10.3917/lautr.050.0212  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Pensée sauvage.

© La Pensée sauvage. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# La querelle père/oncle maternel chez les migrants kongos en France

Eugene NTONDO BUBOTE  
Université de Bordeaux

Cette réflexion émane d'une étude menée auprès d'un échantillon de quarante pères venus du Congo Brazzaville. Nous les avons rencontrés dans les localités suivantes : Bordeaux et sa région, Toulouse, Rouen, Amiens, Région parisienne, Blois, Marseille. La grille d'un entretien semi directionnel comportait une quarantaine de questions fermées pour quelques-unes et ouvertes

**Eugene Ntondo Bubote** est docteur en psychologie. Psychologue au SESSD-APF des Landes. Laboratoire de rattachement EA 4139 Université de Bordeaux. E-mail : eugene.bubote@sfr.fr

pour les autres. Les entretiens étaient menés en langue française.

La société Kongo de parenté matrilineaire est localisée dans une importante partie du bassin du Congo. Le principe de la parenté matrilineaire inscrit l'enfant dans le lignage de la mère. L'oncle maternel y est érigé en figure référentielle pour la progéniture de sa sœur. L'anthropologie a longtemps souligné l'importance de la relation avunculaire (Lévi-Strauss 1967). Le contexte Kongo révèle une parentalité atypique dans laquelle la dimension biologique du père est mise en cause. La prohibition de l'inceste a conduit le clan maternel à s'ouvrir vers l'extérieur, en quête d'une alliance (Héritier 1981) pour fonder la famille. L'oncle au titre de mère masculine (Ellen Corin 2005) est le représentant du clan maternel dont fait partie l'enfant. Le père, du fait de son altérité (Balandier 1965) n'accède pas à cette classe. Il est, néanmoins, sommé d'apporter matériel et financement nécessaires pour le bien-être de l'enfant et de sa mère. En situation migratoire et notamment en France, contexte originellement patrilinéaire et actuellement indifférencié, la subjectivation du père connaît une étrange orientation. Au-delà de l'expérience issue de la première rencontre de cultures dans le contexte initial, le contexte migratoire est le lieu d'une intronisation tout azimut du sujet dans un nouveau statut. Ce dernier active cette orientation dans son ajustement face aux us et coutumes de la modernité occidentale. Dès lors, la querelle père/oncle émanant de la tradition d'origine est réinterrogée.

## Enjeux du changement de contexte

Démontrer l'importance et la nécessité d'une clinique interculturelle comparative, est au cœur de notre ambition. Cet exercice exige l'apport d'éléments nécessaires pour l'étayage et la compréhension de la subjectivation de deux personnages autour de l'enfant. Dans un contexte différent de celui du pays d'origine, la place de l'oncle maternel et celle du père méritent d'être réajustées. En effet, elles ne correspondent plus à l'orientation traditionnelle d'origine.

Au sujet de l'enfant, le père et le frère de la mère sont identifiés en termes de pouvoir. Charles-Henry Pradelles de Latour (2001) en évoque une double dimension. Il distingue ce qui est de l'ordre du « potestas » de ce qui est « auctoritas ». Sa notion de pouvoir est plus l'une que l'autre de ces deux caractéristiques latines. Pour lui, l'influence de l'oncle sur son neveu utérin relève du « potestas » tandis que la relation père-enfant est marquée d'« auctoritas ». Toute la symbolique et/ou la représentativité lignagère est engagée dans cette distinction. Le père n'a certes pas de pouvoir, au sens strict du terme, mais son influence impose une autorité. Pris dans le sens scientifique, « auctoritas » (autorité) révèle la capacité et la disposition du père à doter l'enfant des outils nécessaires pour sa vie future. L'adulte transmet à l'enfant une importante partie de son savoir-faire : savoir chasser, savoir pêcher, savoir cultiver, etc. Il lui enseigne la valeur des choses et les usages de la vie sociale. Dans ce rôle éducatif, il offre à son enfant un modèle d'identification. Le père n'a pas le droit d'offenser son enfant en lui imposant des ordres de façon outrancière. Il œuvre pour un enfant, qui honore sa parentalité tant dans la ressemblance que dans l'intégration et la réussite sociale. Il est certain que le fonctionnement matrilineaire sépare symboliquement l'enfant de son père. Au-delà du pouvoir et de l'autorité dans leur application spécifique et concrète, le père montre son importance dans d'autres aspects du quotidien.

En ce qui est de l'alliance, si les clans paternels et maternels de la jeune femme acceptent sa proposition, le futur époux leur apporte, simultanément, les objets exigés en guise de dot. Le mariage peut être envisagé. Maloumbi-Samba énonce que : « *lorsqu'un homme veut épouser une femme, il va trouver son père et lui donne ce qu'il demande* ». Telle est l'ordonnance conforme à l'institution de « Longo ». C'est selon l'auteur : « *la forme à la fois sacrée et juridique du mariage requise par l'ordre social kongô* ». La cérémonie du mariage se déroule en présence des quatre familles : paternelles et maternelles de l'un et l'autre époux. Cette forme traditionnelle du mariage incarne la bénédiction. Le groupe familial émane de la procréation dans le cadre d'une alliance. Par le biais du « Longo », la femme et l'homme introduisent les différentes branches des familles dont ils sont issus dans une alliance. Les branches maternelles et paternelles de la femme s'ouvrent et étendent leurs dispositions aux deux familles de l'homme. Maloumbi - Samba (2007 : 25) note ceci : « *Le « Longo » est par conséquent l'institution sociale qui, chez les Kongos, permet de sceller une union maritale d'une part, de conclure une alliance entre quatre « kanda » d'autre part.* ».

La question de la résidence donne une dimension profonde à la considération du mari, et du futur père. N'est-ce pas dans sa résidence que ce devenant père devra loger sa future famille ? Le logement pris ici dans une dimension matérielle, va donner lieu à cet espace psychique qui déterminera la dimension symbolique du terme « maison ». Le père va apporter un toit – dans le sens de couverture et protection – au groupe familial qu'il forme avec sa femme. Le toit, symbole d'une injonction familiale, communautaire est éloquent. C'est l'expression d'un lien, fut-il narcissique entre le père et le reste de la famille ; *a posteriori*, l'enfant. En citant Lévi-Strauss à propos de la « maison », Godelier (2005a : 107) tire la conclusion suivante : « *Ce n'est donc pas*

la maison qui appartient aux gens, mais les gens qui appartiennent à la maison ». Or cette maison est celle du père. Les observations de Lévi-Strauss (1967 : 136) appuient cette assertion, lorsqu'il stipule : « Dans tous les autres cas, la filiation matrilineaire accompagne la résidence patrilocale, à plus ou moins brève échéance. Le mari est un étranger, « un homme du dehors » parfois un ennemi, et pourtant la femme s'en va vivre chez lui, dans son village, pour procréer des enfants qui ne seront jamais les siens. ».

L'actuelle subjectivation de l'adulte qui élève l'enfant, est confrontée à la persistance du lien avunculaire et au modèle de père resté au pays. Cette attitude fait appel à une conduite comparative et offre au petit, un adulte en quête d'idéalisation et de narcissisation. L'assignation de la clinique interculturelle est de considérer le sujet dans sa globalité. Celle-ci va intégrer la dimension migratoire autant que les aspects antérieurs. Notre démarche s'appuiera sur des données empiriques. Il s'agit de comprendre comment, dans l'entre-deux-cultures, le migrant endosse un statut de père tout en repoussant le spectre de l'oncle maternel. Se pose alors la question des déterminants culturels des nouvelles prérogatives. Le passage du contexte matrilineaire (sous l'égide de la classe des mères dont l'oncle maternel est le garant) au contexte migratoire ayant évolué vers une filiation indifférenciée<sup>1</sup> par inflexion juridique, au-delà de sa tradition patrilinéaire (où les relations à l'enfant sont dénouées de pressions initiales) nécessite des étayages anthropologiques, psychanalytiques et interculturels.

En France, contexte de la culture seconde, le père kongo exerce, expérimente et pratique sa parentalité en s'inscrivant doublement dans la rencontre de cultures (Kristeva 2000). L'intérêt de la présente réflexion réside dans la différence des références culturelles entre contexte d'origine et milieu d'accueil. Cette antinomie recèle des aspects complémentaristes dont notamment ceux qui marquent l'interculturalité du sujet. La dualité, voire l'antagonisme des contextes et des systèmes de parenté est illustrée par deux couples d'oppositions : tradition/modernité ; matrilinearité/patrilinéarité. Au-delà de ces couples de contradictions et/ou de complémentarité, plusieurs facteurs vont influencer le sujet migrant dans son nouveau statut (Sabatier 2001).

Les vignettes cliniques s'appuieront sur les différentes manières de s'approprier le lien à l'enfant. Les modalités biologiques, instituées et narcissiques de la filiation vont permettre à l'adulte de se positionner en tant que père ou en référence à la relation avunculaire. Dans une visée comparatiste, elles examineront les apports du milieu d'accueil qui raffermissent la filiation et la parentalité. Enfin, la vocation de ces vignettes est d'apporter des indications sur les apports des deux références culturelles.

### Vignettes cliniques

Des pères issus d'un échantillon plus grand constitué pour notre recherche de thèse à propos de la paternalité en situation migratoire. Cet article présente des thématiques abordées au cours de cette recherche et qui touchent la conception de l'adulte<sup>2</sup> à l'endroit de l'enfant.

Les cinq vignettes cliniques sont répertoriées de la manière suivante :

- **P. Am. 1** (1<sup>er</sup> père rencontré à Amiens) est le père de deux enfants âgés de 14 et 18 ans. La famille est revenue vivre en France après une première phase. Ce deuxième temps en est à sa 4<sup>e</sup> année au moment de l'entretien.
- **P. Am. 2** (2<sup>e</sup> père rencontré à Amiens) vit en France depuis 16 ans. Ce père de trois enfants nés en France, a atteint un niveau d'études supérieures. Il enseigne à l'université.
- **P. Bo. 7** (7<sup>e</sup> père rencontré à Bordeaux) est arrivé en France il y a 16 ans. Il a un niveau d'étude supérieur au Bac et travaille dans la logistique. Il est le père de 2 enfants nés à Bordeaux.

1 Elle s'enrichit actuellement de part équitable de l'un et de l'autre parent sur le plan des statuts mais aussi dans l'attribution des biens. Toutefois, une prédominance patrilinéaire apparaît notamment dans la transmission du patronyme. Des évolutions sont en cours dans ce domaine.

2 Le père ou l'oncle maternel.

- **P. Bl. 3** (3<sup>e</sup> père rencontré à Blois) vit en France « précisément depuis 30 ans », dit-il. Titulaire d'un diplôme Bac +, il est « assistant pédagogique dans un collège à Blois ». Il est le père de deux grands enfants, de 30 et 25 ans, nés respectivement au Congo et en France.
- **P. To. 4** (4<sup>e</sup> père rencontré à Toulouse) est arrivé dans le contexte de migration depuis 26 ans. Titulaire d'un diplôme d'études supérieures, il est à la recherche d'un emploi depuis presque deux ans.

### ***Interprétation des vignettes cliniques***

La subjectivation de l'adulte quant à sa relation à l'enfant est au cœur de notre analyse. Nous verrons ainsi comment sont entrevues les questions avunculaires et de filiation. Quels vont être les apports des différents contextes et les contributions de la dyade mère-enfant.

### **Le rapport avec la question avunculaire**

La question de la place à accorder au père et à l'oncle maternel trouve sa réponse dans les éléments culturels internalisés. La représentation et le retour vers l'antériorité donne au sujet matière à exister différemment que selon le modèle culturel dominant. Dans cette prise en compte du débat père-oncle, c'est le père qui requiert toute son attention. Il est placé dans une position primordiale là où l'oncle est positionné au second plan. Ce positionnement se poursuit sur le terrain de l'influence que l'adulte exerce auprès de l'enfant et, là encore, il accorde une très grande influence à la personne du père contre une influence plutôt grande pour l'oncle. Est-ce parce que ce sujet investit son lien aux enfants que la position du père est privilégiée ? En tout état de cause, selon P. Am. 1 : « Le père aimerait que ce soit ses enfants qui aient tout » déclare-t-il.

P. Am. 2 conçoit sa place de père comme émanant du droit que la société d'accueil lui a octroyé pour ses enfants. D'une certaine façon, la position de ce père est renforcée par la distance à la fois culturelle et géographique qu'instaure le fait migratoire. Bien que P. Am.2 se prépare en attendant le retour au pays, il repousse toutefois les responsabilités qui lui incombent. Entretemps, ses frères aînés, plus en phase et plus proches des neveux se chargent de la question avunculaire : « J'ai l'excuse d'être loin du pays. Mes frères plus âgés sur place exercent leur fonction et rôle d'oncles maternels. A mon tour, je pense que je les exercerai en tenant compte de la tradition. Mon tour dépend de ma place dans la fratrie. Pour le moment je ne suis pas encore rentré dans cet exercice ». Il y a un temps pour chaque chose ; un temps et un lieu pour entretenir la relation avunculaire. Ce temps, pour P. Am. 2, viendra avec son retour dans le contexte d'origine. En attendant son retour au pays, il considère la question avunculaire comme secondaire estimant qu'elle n'a aucune influence sur la position de père qu'il tient dans ce contexte second. Les fonctions ne se superposent pas, dans la conception de ce père. Pour le moment, l'heure est à la fonction paternelle.

P. Bl. 3 considère que la tradition Kongo a commis une grave erreur en privilégiant seul l'oncle maternel dans l'appropriation de l'enfant. Il tente de ne pas générer des frustrations, ni au père, ni à l'oncle et encore moins à l'enfant. Les adultes masculins qui entourent l'enfant, aussi bien physiquement que moralement, devraient, selon sa considération, s'arranger pour bénéficier de l'enfant. « J'ai la même considération pour l'un et l'autre. Il ne peut pas y avoir l'un sans l'autre et personne ne peut s'approprier l'enfant à lui tout seul. Un enfant naît de deux personnes (muana bantu bole ba butâ wo). C'est l'erreur que nos ancêtres ont commise, en délaissant le côté paternel et du coup cette famille considère l'enfant comme une personne

extérieure, bien que née d'un membre de son lignage (muana mbuta)...».

P. Bo. 7 ironise à propos du pouvoir que la coutume infère à la consanguinité. Selon lui, la théorie d'une substance commune partagée par la mère et son frère et dans laquelle l'enfant se trouve imbriqué dès sa naissance reste une hypothèse sans preuve. Il suppose que cette théorie fut érigée pour évincer le père, du fait de son altérité. La contribution de ce dernier dans la venue au monde de l'enfant n'a aucune incidence dans la structuration clanique.

Il est urgent, estime P. Bo. 7, de reconnaître l'importance de celui dont l'union avec la mère est à l'origine de la famille. Etant donné que sans enfant point de famille, il y a bien un donneur de maluma (sperme) à celle qui devient la mère. Ce bienfaiteur ne saurait être son propre frère. C'est le principe de la prohibition de l'inceste qui a poussé la tradition à chercher le père dans un clan extérieur; faisant dire à P. Bo. 7 que: « Le père c'est quand même celui qui a engendré l'enfant. Le fait que l'oncle soit lié à l'enfant par le sang commun avec la mère est devenu un prétexte d'appropriation. Ceci est une hérésie pour moi ».

P. To. 4 constate que le contexte de migration repositionne les différents membres de la famille en réajustant certains aspects dominants du contexte traditionnel d'origine. La querelle entre le père et l'oncle est un des domaines les plus marqués par le changement de milieu géographique. En général, en venant vivre en France, le père se retrouve avec sa petite famille nucléarisée par la migration. En effet, l'ensemble de la famille élargie ne se trouve plus dans l'environnement proche du sujet et de ses enfants. Du coup, les personnages qui avaient une grande importance dans le rythme traditionnel, n'ont plus trop de sens pour l'enfant, loin des enjeux traditionnels. « Je trouve que le rôle de l'oncle s'est effacé complètement au profit d'un père qui prend de l'importance maintenant. Les rôles assumés par les oncles ont engendré beaucoup de déceptions dans les familles ». Le père devient la référence masculine, immédiate pour l'enfant. On pourrait même dire qu'il ne connaît l'oncle que de très loin. On est emmené à s'interroger sur la teneur de la considération que l'enfant accorde à ce « tonton » resté, dans la grande majorité des cas, sans contact avec lui. P. To. 4 considère d'une part, que contrairement au pays où l'oncle avait plus de sens, dans la migration il devient presque rien. D'autre part, le père qui au pays n'était presque rien, devient la référence et la figure principale d'attachement, en plus de la mère. Ceci justifie aussi la part d'influence que ces deux adultes masculins vont avoir auprès de l'enfant. « L'influence de l'oncle dépend des familles selon qu'elles seraient restées homogènes, unie. Dans ce cas, l'influence de l'oncle serait grande ». Le sujet distingue, cependant, le général du particulier. Particulière est ici, la situation familiale qui est décrite comme suite: « Dans mon cas, vu les difficultés que nous avons rencontrées dans la famille: perte de notre père et autre, nous assumons quand même un rôle vis-à-vis des neveux. Les sœurs envoient leurs enfants nous rejoindre, ce qui resserre un peu les liens. Malgré tout l'influence reste moyenne puis que mon rôle se limite presque dans l'orientation et l'aide matérielle ».

### **Le positionnement par rapport à l'enfant**

P. Am. 1 découvre une véritable relation père enfant dans la migration. C'est cette relation qui détermine sa position de père. Il voudrait exprimer tellement de choses qu'il craint même de divaguer. Alors il se retient et filtre son propos: « Il ne faut pas que je dise de bêtises. Ma pensée est que l'oncle ici n'existe que de nom. L'occidentalisation de la mentalité a fait qu'en dehors des rapports de matrilinéarité, on voit l'influence des rapports sociaux; même si cet enfant appartient à sa famille maternelle. Le père subit l'influence de la vie d'ici,...

les pères ont des échanges, des débats avec leurs enfants dans le cadre de la migration. Au pays, l'enfant reste dans sa position d'enfant, n'ayant pas son mot à dire vis-à-vis de son père ». Voilà un père qui dit subir les exigences du contexte de migration. Le vocable « subir » renverrait au sentiment d'être entraîné comme par une vague déferlante, quitte à savoir nager pour revenir au rivage. Il semble disposer d'outils nécessaires pour lutter contre la puissance de la culture dominante. Ces outils sont constitués entre autres d'éléments culturels internalisés.

Pour P. Am. 2 la position actuelle est celle que lui confère la modernité du contexte dans lequel il vit. Un vécu calé selon sa convenance tel que le présentent les dires ci-après : « La place de père, moi je la conçois par rapport à l'exercice de la paternité, mais dans le sens plutôt moderne ; ce que je vis ! ». En tout état de cause, P. Am. 2 évolue dans ce qu'il en attendait en termes de fonction et de rôle ; et pour cause, il considère que : « la relation du père avec l'enfant est primordiale. Cette vision n'engage que moi, bien entendu ».

En ce qui concerne la place à distribuer au père et à l'oncle, il s'agit pour P. Bl. 3, de faire évoluer les mentalités. Il est question, en quelque sorte, d'une compensation au père qui a longtemps été privé de la liberté d'agir avec son enfant. Pour cela, il lui attribue une place primordiale, comme pour corriger cette erreur commise par la tradition. « Primordiale ici parce que sans le père, l'enfant ne peut pas venir. Pourquoi jusque-là on n'a considéré que la mère et pas le père ? Ah non ! Il faut changer la donne ; il faut que changent les structures. Et maintenant je pense que la plupart des familles, enfin, des gens évolués pensent comme moi. On privilégie plus le père aujourd'hui, plutôt que la mère ». L'oncle prend une seconde place de façon symbolique. Cependant, au-delà de la volonté de partage de responsabilité affichée par ce père, la part de l'oncle se trouve amoindrie sur le plan de l'influence auprès de l'enfant. P. Bl. 3 ne donne aucun élément de justification de ce manque d'influence.

P. To. 4 pour sa part se positionne en tant que père dans une comparaison avec le contexte d'origine. Il fait ressortir l'importance d'un lien établi. « Ici le père doit établir un lien fort avec ses enfant contrairement à chez nous où c'est naturel, ça coule de source. Mais ici, je dirais qu'il y a une sorte d'éducation pour améliorer les liens ». Il trouverait son influence plutôt grande sur ses enfants. « Je dirai que le contexte dans lequel j'évolue ici en France n'est pas le mien. En plus la relation qui s'établit dans le couple fait que la maternalité reste très forte. D'autres éléments du contexte tels que la langue peuvent contribuer à disperser l'influence que l'on pourrait avoir. La mienne est grande au lieu de très grande ».

### **Les attentes supposées de la mère et des enfants**

Certaines de nos questions ont été formulées de sorte que l'interlocuteur exprime sa pensée par l'entremise de la mère et de l'enfant. Ces dernières servent de miroir à l'intérieur duquel le père se perçoit lui-même. Nous avons demandé ce les sujets supposaient des attentes des enfants et de leur mère. Dans la majorité des cas, ces attentes correspondent à la conception du père. La dyade couvre et dédouane ce dernier d'un éventuel conflit intrapsychique. Cette libération est perçue dans l'utilisation du « je » dans les expressions qui le singularisent. Le père assume ostensiblement la charge affective et émotionnelle des engagements énumérés par le biais de la mère.

P. Am. 1 confère aux attentes de la mère une capacité à générer une confiance et une harmonie dans la relation père-enfants. Cette vertu se déploie lorsqu'il s'agit de : « assurer l'éducation, la réussite des enfants dans leurs projets. Le père doit être moraliste, il doit soutenir et encadrer ses enfants. Ceux-ci sont contents quand tout peut venir de papa. Quand je grandissais,

mon papa englobait tout, il faisait tout et représentait tout ». Lorsque le même exercice de la pensée lui est suggéré en se mettant cette fois-ci à la place des enfants, ce père semble perdre son contrôle. Il semble exprimer à ce propos ce qui résonne en termes de craintes : « C'est grâce à mon père que j'ai réussi à faire tout. Ici lorsqu'il n'y a rien avec le papa, les enfants vont comme un pigeon à la recherche du maïs. Mais il y a des enfants qui sont sensibles aux images difficiles et qui aimeraient faire quelque chose au pays, même s'ils n'ont pas grandi là-bas. Ils ont un sentiment d'appartenance ».

Les observations de P. Am. 2 quant aux attentes des enfants et de leur mère, sont de nature à réguler son positionnement. De cette régulation émane, certainement le fait de se réajuster constamment en fonction de la demande de sa progéniture et celle de leur mère qui établit une médiation entre père et enfants. Il en ressort, selon les souhaits de la mère, que cette position de père est un canal de facilitation de l'évolution des enfants. L'extrait qui suit est l'expression des attentes supposées de la mère : « Elle voudrait que le père assure le quotidien dans leur éducation. Il s'agit de les élever. Des décisions des oncles de mes enfants seraient sans doute attendues. Mais dans la migration l'oncle est éloigné, alors la mère attend que le père joue le rôle de l'oncle en plus de celui du père ».

Ici est posée, de façon sous-jacente, la crainte d'une défaillance à propos de l'autorité. Elle est restée non expérimentée puisque assurée par l'oncle. Il semble que les différentes injonctions de la culture d'accueil laissent le père perplexe. Ce sentiment de flottement apparaît dans ce propos : « Dans les traditions matrilineaires, généralement, le père n'a pas trop d'importance. Il est là, il élève les enfants mais ceux-ci appartiennent au clan de la mère. Le père, ne s'investit donc pas trop du fait de cette tradition qui veut que l'enfant appartienne à la famille de sa mère ». A l'inverse le contexte de migration est le lieu où, du fait de l'éloignement de ce contexte d'origine, la relation entre père et enfant s'enrichit dans le sens d'une interaction active et adéquate. Les enfants, pour leur part, n'ont personne d'autre pouvant représenter l'autorité, sinon leur père. Selon P. Am. 2 : « Ici l'enfant attend quasiment tout de son père et quasiment rien de l'oncle. La mère est là pour rassurer mais du père, il attend tout. Il n'a pas la notion d'oncle qui interférerait. Si chez nous on parle d'interférence, ici il s'agit de place ».

Se positionner vis à vis de l'enfant semble poser un dilemme. D'une part, l'adulte est rassuré d'une relation dépourvue de contraintes matrilineaires ; donc de confrontation au frère de la mère des enfants. D'autre part, les éléments matrilineaires restent internalisés et resurgissent constamment en ramenant le sujet dans des réalités antérieures. La capacité de régulation et les potentialités de réajustement sont requises dans cette situation.

La vision que P. Bo. 7 a des attentes de sa femme est exprimée comme suite : « Je dois assumer complètement la paternité des enfants ainsi que mes responsabilités : la scolarité, surtout l'aspect éducation des enfants. Que je m'occupe pleinement de l'avenir de ces enfants ». On aurait dû dire aussi : par le truchement de la mère, le sujet se perçoit comme suite [...]. Cela lui donne l'impression de ne pas sortir de sa pudeur et de ne pas livrer ses sentiments. La réalité est que le père se fait dire par l'autre, comment il se pense ; comment il se perçoit, comment il se projette dans sa fonction paternelle. La projection de ce père est dans le sens d'assumer sa paternité ; autrement dit de s'ériger comme un père en bonne et due forme. Et par le biais de l'enfant, ce père se voit comme un héros. « Pour les enfants, c'est le papa qui représente leur vie. Lorsqu'il arrive que je ne sois pas présent pendant deux jours, ils se demandent où est papa. A mon avis, papa c'est quelqu'un de très important dans le foyer ».



En s'identifiant à la mère des enfants, P. Bl. 3 formule les attentes à l'endroit du père dans les termes suivants : « Je pense que la mère attend une assistance accrue, de l'amour envers les enfants ; une bonne éducation. Pour le dire en Kongo : « Muana ka ba na tsi muntu. Tsi muntu tia bâla kua tu kue tombe » (Que l'enfant ait une bonne conduite. Nous sommes constamment dans la recherche de la bonne conduite des enfants) ». En lieu et place des attentes des enfants, ce père se livre à la manifestation de son ressenti par rapport aux attitudes et comportements de ces derniers. Il laisse apparaître ici la frustration qu'il aurait subie au cours du vécu avec ses enfants. Il exprime des difficultés rencontrées dans sa paternalité et vraisemblablement des positions provenant du contact des enfants avec le contexte culturel dans lequel ils évoluent. Ce milieu leur a offert une toute puissance, à travers les droits et la protection dans lesquels la société française façonne l'enfant. Pour P. Bl. 3, « La culture de référence étant celle du contexte d'accueil, les enfants agissent comme tous les enfants d'ici. Dès 18 ans, il veut obtenir son indépendance. Or ceci dépend de mentalité, de mœurs et des habitudes. ». Les mentalités, les mœurs et les habitudes évoquées ici ne correspondent pas à ce que ce père attend de ses enfants. Il se sent obligé de les « repêcher » comme si ces derniers étaient à la dérive. Une vision qui se trouve diamétralement opposée aux résultats d'une éducation traditionnelle dans laquelle il y a constamment des points de convergence entre parents et enfants par le biais de certains rituels.

La perception de P. To. 4 par rapport aux attentes de la mère de ses enfants, est contrôlée par des variables socioculturelles. Pour lui, « l'attitude et le comportement de la mère vont être déterminés par le statut social du père de ses enfants. Les attentes sont de l'ordre matériel. La notion de sécurité qu'elle soit matérielle, morale, psychologique, sociale... la notion de sécurité est centrale ». En se représentant les attentes des enfants, le sujet essaie de se placer dans une position d'observateur de son propre fonctionnement avec ces derniers. Il en ressort les nécessités suivantes : « Une forme de protection et de pouvoir à tout. Des exigences un peu dans tous les domaines, bref remplir leurs besoins vitaux ».

### ***Réflexion sur le double recours : traditionnel/moderne***

L'adulte se positionne au travers des attitudes, comportements, habitudes qu'il adopte dans sa relation avec l'enfant. A propos du regard des adultes sur les questions de l'enfance et l'adolescence, Sabatier (2001 : 31) interpelle la communauté scientifique au sujet de l'intérêt pour l'approche interculturelle dans les différentes analyses. Elle pose le postulat selon lequel : « ces conceptions ne sont toutefois pas isolées et à elles seules, elles n'expriment pas tous les comportements des parents ni ne permettent pas d'en prédire leurs effets ou conséquences ». Cette approche interculturelle que suggère Sabatier, se veut comparative dans notre conception. Il est important qu'elle se démarque de toute démarche éthique en privilégiant le domaine de l'émique ; car tenir compte de la singularité et des aspects antérieurs du sujet participe précisément à la compréhension de sa subjectivation. Ce positionnement adopté dans la migration est, pour certaines personnes, une continuité d'un modèle entrepris au pays par leur propre père. Pour les autres, ceux dont les attaches sont restés accrochés au modèle matrilinéaire, la rencontre avec la culture seconde est une situation qui se démarque de la coutume initiale.

Basée sur des couples d'opposition, notre observation nous a amené à faire porter un choix ou une préférence sur l'un ou l'autre caractéristique. Nos interlocuteurs étaient conviés à se prononcer en faveur : du père ou de l'oncle maternel ; de la modernité ou de la tradition ; de la rupture ou de la continuité de la culture initiale dans le contexte migratoire. Eigner (2001 : 71)

donne une illustration de la domination d'un système de parenté sur des individus. Le propos qui suit exprime le caractère insidieux de cette domination : « le déterminisme collectif se fait sentir dans le fait que le désir des autres se traduisant par des attitudes ou des mots influencent la posture de celui qui assume une fonction précise ». Dans le contexte d'origine la posture du père est marquée par ce déterminisme. Le changement de contexte apporte, certainement pas à tout le groupe observé, mais à une majorité de personnes quand même, ce que Eguier (2005 : 8) évoque en termes de « lieu groupal privilégié de transformation de la matière psychique qui le constitue et qu'il mobilise à son tour ». Les propos issus des entretiens avec la population ont permis de comprendre le positionnement de l'adulte en lien avec l'expérience et la pratique de parentalité. Les attitudes, comportements, interactions et la conception du père sur l'enfant sont des composantes de ce positionnement. Lorsqu'un sujet indique que sa conception est celle d'un père qui se comporte de telle ou telle autre manière, nous tenons pour positionnement cette manière évoquée. Il apparaît que ce qui est déclaré, aussi impersonnel soit-il, est un canevas dans lequel le sujet oriente sa relation à l'enfant, s'il ne s'y est déjà engagé depuis le contexte d'origine. La paternalité est non pas un état de fait, c'est la mise en œuvre d'un processus psychique qui nécessite de possibles réajustements.

Il en résulte que le rapprochement entre l'adulte et l'enfant est en faveur du père. Cet état de fait relègue ipso facto le lien avunculaire à une dimension secondaire. Dans la migration, cette fonction se cantonne, lorsqu'elle est évoquée, à des aspects symboliques. L'oncle maternel que les anthropologues nous présentent comme ayant la main mise sur l'enfant dans le contexte d'origine, est ici, réduit à existence théorique. Le présent référent masculin du couple parental (dans la majorité des cas) ignore, renie voire rejette le statut d'oncle maternel qui lui incombe et/ou celui du frère de sa femme. C'est l'identification au modèle familial de la société d'accueil qui l'emmène à cette distanciation vis-à-vis de la question avunculaire ; du moins, à la reléguer au second plan. Tout en conservant la culture première comme socle, il va s'enrichir des apports du contexte second. Le passage de l'un à l'autre suscite des modifications importantes. Sabatier (2001) souligne la richesse des « représentations » que chaque contexte recèle en son sein. Le besoin de se savoir père se montre en corollaire avec une question de repère pour se construire en tant qu'homme, sans doute vis-à-vis de soi-même ; mais aussi en tant que père, vis-à-vis de l'enfant.

Dans la recherche globale de la population qui a permis d'établir les vignettes cliniques, nous avons fait mention de la structuration familiale, de la sorcellerie et la peur qu'elle suscite, et de la fermeture de la porte comme rituel de séparation chez les Kongo (Bubote 2010)<sup>3</sup>. Ces observations s'avèrent proches de celles réalisées par Ellen Corin auprès des Yansi en République Démocratique du Congo, pays voisin de celui dont est originaire notre échantillon de population. Evoquant le contexte de sa recherche, Ellen Corin (2005) présente une matrilinearité semblable à celle mise en évidence par les Ortigues. Elle souligne l'existence d'un axe principal d'identification par filiation maternelle qui reçoit son pouvoir des membres éminents du clan, morts ou vivants. Face à cette autorité, l'auteure fait le constat suivant : « Il n'est guère possible de s'y opposer, d'autant plus que chez les Yansi, elle est chargée d'un pouvoir menaçant de sorcellerie qui passe directement par les liens du sang. Un tel pouvoir est situé dans le registre des mères, l'oncle maternel étant appelé Ngo Béal (mère mâle) ». Face à cette domination du lignage maternel, devenir parent dans un contexte différent de celui d'origine, qui plus est, contraint l'adulte parent à une certaine proximité avec l'enfant, ne peut que trouver grâce aux yeux des migrants. Ceux-ci disent adopter une conduite

3 *La paternalité Kongo en changement. L'exemple des pères migrants en France*. Thèse de doctorat. Bordeaux : Université Victor Segalen.

en référence à la modernité de la culture d'accueil au lieu de la tradition originelle, même s'il est vrai que quelques-uns font le double choix. Le modèle que le migrant Kongo adopte fait passer le sujet du statut d'oncle maternel à celui du père de l'enfant. Ce faisant, il agit par stigmatisation et par dévalorisation des représentants de la tradition. Ce contexte nouveau l'amène à transcender son antériorité et à s'inscrire dans le registre du nouveau contexte. En exprimant leurs observations en termes d'exil, Douville & al. (1997 : 7) mentionnent des incidences contextuelles et subjectives qui permettent de faire coïncider les signifiants de lieux (la France, le pays natal), les topiques du dedans et du dehors. Dans un mouvement d'immigration, ils interrogent, les localités de départ et celles d'arrivée ; les questions de déracinement et la solitude ressentie dans cette expérience. Pour les auteurs : « Exil, exclusion et recherche de refuge dans l'ailleurs sont des formes de ce que nous désignerons comme des moments de traversée des altérités ». Partant des références initiales dont la structuration familiale Kongo (Bubote 2010) et le fonctionnement social des Yansi (Corin 2005) entre autres, le changement issu du passage d'un contexte à un autre (de la tradition initiale à la modernité de la culture seconde) répond ostensiblement aux interrogations de Douville & al.

### Conclusion

In fine, la famille finit par s'inscrire dans une triangulation père-mère-enfant, dans ce contexte de migration. Ici, la conception et les théories en lien avec la parentalité évoluent différemment de celles émanant des velléités matrilineaires du contexte initial des migrants. La mise en pratique de ces dernières ne saurait être comprise ni acceptée que dans les limites de la subjectivité des sujets. Le concept « oncle maternel » se résume à un usage théorique là où le modèle paternel est mis en exergue concrètement et pratiquement. Désormais, l'adulte masculin de référence auprès de l'enfant est le père. Les droits et devoirs vis à vis de l'enfant lui sont assignés. Toutefois, il n'est pas nécessairement l'homme qui a engendré l'enfant. C'est celui qui s'inscrit dans un lien de filiation, fût-elle biologique, instituée ou narcissique. Prise dans le sens de la matrilinearité, la relation avunculaire s'arrête aux frontières de la migration. L'oncle maternel s'occupe des enfants dont il a la charge et pour lesquels il se comporte en tant que père de famille. ●

### ■ Bibliographie

- Balandier G. *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. Paris : PUF ; 1971.  
 Bubote E. N. La paternité kongo en changement. L'exemple des pères migrants en France. Thèse de doctorat. Bordeaux : Université de Bordeaux.  
 Douville O, Huguet M. Les sites de l'exil. *Psychologie clinique* (Nouvelle série n° 3). Paris : L'Harmattan ; 1997.  
 Eiguer A. *La famille de l'adolescent le retour des ancêtres*. Paris : In Press ; 2001.  
 Eiguer A. Le divan familial. Les métamorphoses familiales. Paris : In Press ; 2005.  
 Ellen C. (Entretien avec) *L'autre, Cliniques, Cultures et Sociétés* 2005 ; 6(3) : 339-355.  
 Godelier M. *Métamorphoses de la parenté*. Paris : Fayard ; 2005.  
 Héritier F. *L'exercice de la parenté*. *Hautes études* : Gallimard Le Seuil ; 1981.  
 Kristeva J. Y a-t-il des étrangers heureux ? In : Barret-Ducrocq F, éditeur. *Migrations et errances*. Paris : Grasset ; 2000.  
 Lévi-Strauss C. *Structures élémentaires de la parenté*. Paris : Mouton ; 1967.  
 Maloumbi-Samba J. *Longo : le mariage Kongo*. Paris : Editions ICES ; 2007.  
 Pradelles de Latour CH. *Incroyance et paternités*. Paris : EPEL ; 2001.  
 Sabatier C. Dasen P. (2001) *Cultures, développement et éducation*. Paris : L'Harmattan.

### ■ Résumé

#### **La querelle père/oncle maternel chez les migrants kongos en France**

Les sociétés matrilineaires s'inscrivent dans une dichotomie entre le père et l'oncle

maternel dans la fonction, le rôle et le statut auprès de l'enfant. Chez les Kongo, cet antagonisme a connu une émergence rapide dès le premier contact de cultures : la rencontre des missionnaires occidentaux. Les questions identitaires, y compris celles liées aux diverses transmissions, alimentent cette polémique. Dans la migration en France, plus que dans le contexte initial des migrants Kongo, la perception de la filiation biologique, instituée et narcissique est édictée par les normes du pays d'accueil. L'adulte s'y positionne dans la proximité de l'enfant, intronisé et porté par les exigences sociales et juridiques de cette culture seconde. Ce rapprochement repousse le lien avunculaire aux frontières de la migration. Dans cette conception nouvelle, le père s'installe en tiers, séparant la dyade mère enfant. Il prend place dans une triangulation différente de celle qui intégrait le frère de la mère. La présente réflexion interroge la querelle dans le contexte migratoire. Elle tente d'en dégager les enjeux anthropologiques, psychologiques et interculturels. Cinq cas cliniques vont illustrer ces réalités familiales.

**Mots-clés :** *société traditionnelle, relation père enfant, filiation, migrant, parentalité, structure familiale, Congo, Afrique, Matrilinearité, Avunculat.*

### ■ Abstract

#### The maternal father/uncle quarrel in Kongo migrants in France

Matrilinear societies cause a quarrel between the father and the maternal uncle in the function, roles and statuses regarding the child. With the Kongo, a rapid emergence of this antagonism has appeared since first contact with these cultures: the encounter with Western missionaries. Identity questions, including those related to the various transmissions fuel this controversy. Within migration in France, more than in the initial context of the migrants from Kongo, the perception of biological parenting, instituted and narcissistic, is enacted by the standards of the host country. The adult positions himself in the child's proximity, inducted and supported by the social and legal requirements of this second culture. This meshing pushes back the avuncular link to the borders of the migration. In this new design, the father settles between the mother and child dyad. He takes a different place in a triangulation that integrated the mother's brother. The present reflection questions the quarrel in the migratory context. It tries to identify the anthropological, psychological and intercultural issues. Five clinical cases will illustrate these family realities.

**Keywords :** *traditional societies, father-infant relationship, filiation, migrant, parenthood, family structure, Congo, Africa, matrilinearity, avunculate.*

### ■ Resumen

#### El conflicto padre/tío materno en los migrantes kongsos en Francia

Las sociedades matrilineales se inscriben en una dicotomía entre el padre y el tío materno en lo que concierne la función, el papel y el estatus frente al niño. En los Kongo este antagonismo emergió rápidamente desde el primer contacto de las culturas: el encuentro con los primeros misioneros occidentales. Las cuestiones sobre la identidad, incluyendo las que se asocian a las diferentes transmisiones, alimentan esta polémica. En la migración en Francia, más que en el contexto inicial de los emigrantes Kongo, la percepción de la filiación biológica, instituida y narcisista es decretada por las normas del país de acogida. En esta sociedad el adulto se posiciona muy cerca del niño, llevado por las exigencias sociales y jurídicas de esta segunda cultura. Esta proximidad envía el vínculo con el tío materno a las fronteras de la migración. En esta nueva concepción, el padre se instala, separando la diada madre-niño. El padre toma lugar en una triangulación diferente de la que formaba el tío materno. La presente reflexión cuestiona este conflicto en el contexto migratorio e intenta evidenciar los aspectos claves antropológicos, psicológicos y interculturales. Cinco casos clínicos van ilustrar estas realidades familiares.

**Palabras claves :** *sociedad tradicional, relación padre-niño, filiación, migrante, parentalidad, estructuras familiares, Congo, África, matrilinealidad, lo que comporta ser tío ("tialdad").*

■ Crédit photographique

P. 212 © Rodrigo Soldon 2 Silhuetas, 4 aout 2012, Petropolis, Rios de Janeiro, Brésil.